

Comment soutenir la Fondation Res Publica ?

Vous pouvez soutenir les activités de la Fondation Res Publica en lui adressant votre soutien financier, avant le 31 décembre 2025. La Fondation étant reconnue d'utilité publique par décret du 30 décembre 2005, les versements que vous lui accorderez vous feront bénéficier d'un avantage fiscal conséquent :

Pour les particuliers :

- Impôt sur le revenu (IR) : la loi de finances permet la **déduction de l'impôt sur le revenu de 66% du montant de vos dons** dans la limite de 20 % du revenu imposable (pour un don de 1000 euros, vous pouvez par exemple déduire 660 euros de votre IR).
- Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : la loi permet la **déduction de l'impôt sur la fortune immobilière de 75 % du montant de vos dons** dans la limite de 50 000 euros (pour un don de 1 000 euros, vous pouvez déduire 750 euros de votre IFI)

Pour les entreprises :

- Impôt sur les sociétés (IS) : la loi de finances permet la **déduction de vos dons de l'impôt sur les sociétés (ou IR pour les sociétés de personne), à hauteur de 60%**, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Vous pouvez faire votre don en ligne par carte bleue en allant dans la rubrique « Faire un don » de notre site internet : www.fondation-res-publica.org ou par virement bancaire (IBAN : FR76 3000 4001 8900 0100 2331 878 ; BIC : BNPAFRPPRG).

Vous pouvez également imprimer le bon ci-dessous et l'adresser, avec votre chèque, à la Fondation Res Publica (52, rue de Bourgogne, 75 007 Paris), avant le 31 décembre 2025. Le reçu fiscal vous sera retourné par courrier au cours de l'année 2026.

Si vous souhaitez faire un legs à la Fondation Res Publica, ou nous faire savoir que l'une de vos connaissances souhaite faire une donation, veuillez nous contacter directement par téléphone au 01.45.50.39.50.

Bulletin de soutien à la Fondation Res Publica

Société :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Courriel :

☐ Je soutiens la Fondation Res Publica, et verse, par chèque, un montant de euros à l'ordre de « Fondation Res Publica ».

☐ Je fais un don supérieur ou égal à 200 euros et souhaite recevoir les « Cahiers » de la Fondation Res Publica.

*A retourner à : Fondation Res Publica
52 rue de Bourgogne – 75007 Paris.*